

**Plan de gestion EMSC  
Réunion n°1 du Comité de pilotage  
Lancement des études**

- Catherine BALGUERIE-RAULET et Eva CARDINI, élues à la Mairie d'Arles
- Marie-Christine CONTRERAS, élue Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
- Isabelle HENAULT, Personnalité qualifiée nommée par la Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
- André MONTAGNIER et Alice CORRIAS, Communauté d'agglomération ACCM
- Miguel ROMAGOSA, Salins du Midi
- Michel SIMIACOS, Patrick CASTELLANI, Association Protection Salin Camargue
- Sabrina DUPONT, Sous-Préfecture d'Arles
- Christian VERNET et Georges GAUZARGUES, Cabaniers des sablons
- Claire BONNAUD, SMGAS
- Antoine DE LA ROCHE AYMON, ASCO
- Ludovic ROULET et Sylvie GIRET, DDTM13
- Cécile ZYS, Agence de l'eau
- Céline DE PARIS, SYMADREM
- Stéphane MAILLIS, Société de chasse
- Luc BRUN, pêcheur professionnel conventionné
- Christophe GIRAUD, co-fondateur du BGN
- Roland ROUX, Emmanuel DOLLET et Flore LIRON, CPIE Rhône-Pays d'Arles
- Laure BOU, Gaël HEMERY et Sylvain CEYTE, PNR
- Jean JALBERT et Marc THIBAUT, Tour du Valat
- Philippe VANDEWALLE, SNPN
- François FOUCHIER et Marion PEGUIN, Conservatoire du littoral

**Excusés :**

- Pierre RAVIOL et Emmanuel LESCOT, Mairie d'Arles
- Olivier BRIAND, CD13
- Hélène d'ORTOLI, Région Sud
- Ludovic AZIBI et Valérie NORMAND, DREAL
- Katia LOMBARDINI, Pôle relais Lagunes

***Il est précisé que Chambre d'Agriculture 13 et la CCI du Pays d'Arles n'ont pas été associées à ce premier COPIL mais le seront à l'avenir.***

François Fouchier, délégué régional, introduit la réunion en remerciant les élus et partenaires présents.

La délégation Paca du Conservatoire du littoral, c'est : 79 sites, plus de 40000 hectares protégés, 52 structures gestionnaires. Il rappelle que ce site, considéré comme joyau qui reste accessibles à tous, a fait l'objet d'une gestion particulière basée sur une convention tripartite il y a 10 ans.

C'est la 1<sup>ère</sup> fois que le CDL met autant de moyens humains et financiers pour lancer un Plan de gestion au regard de la complexité du site : système deltaïque, lieu de vie habité avec enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il indique qu'il y a des enjeux qui cristallisent beaucoup de crispation qu'il conviendra de dénouer ensemble.

Il invite ensuite chaque élu présent à s'exprimer.

Eva Cardini remercie le Conservatoire du Littoral d'avoir convié une partie des acteurs locaux. Elle est en attente d'une réelle concertation afin de mener l'élaboration du Plan de gestion dans un consensus, de trouver des compromis avec les habitants, avec les éleveurs et agriculteurs qui travaillent sur le site, dans un esprit de préservation de ce site.

Catherine Balguerie, adjointe au Maire d'Arles, chargée de la transition écologique et des espaces naturels indique que ce plan de gestion est une démarche qui mérite d'y consacrer du temps. Elle confirme que les élus de la Ville d'Arles seront investis sur ce projet.

Marie-Christine Contreras indique qu'elle souhaite être vigilante à cette démarche importante pour le territoire.

Marion Péguin, chargée de mission, rappelle qu'un plan de gestion est un document définissant les orientations et les objectifs selon lesquels un site doit être restauré, aménagé et géré. Il est prévu par le Code de l'Environnement. Au niveau national, un document de référence fixe la méthodologie selon laquelle le plan de gestion doit être élaboré afin de remplir les attentes fixées par le Code de l'environnement. Tous les plans de gestion sont développés selon cette approche, mais celle-ci ne cesse bien sûr de s'enrichir au fur et à mesure des retours d'expérience acquis par le Conservatoire sur ses sites. Cette note fixe notamment quelques principes forts pour s'adapter à chaque situation, comme par exemple le choix de l'échelle la plus pertinente et l'adaptation des modes de gestion avec les moyens financiers et humains disponibles, tant les situations des sites du Conservatoire sont diverses. Il est réalisé quand le site est dit « cohérent », c'est-à-dire que l'acquisition foncière de la majeure partie du site autorisé est réalisée, que le gestionnaire est identifié, et qu'il y a besoin d'installer une vision partagée avec les acteurs locaux. Le plan de gestion va se dérouler selon différentes phases : Etat des lieux – Enjeux – Stratégie ou orientations (avec réflexion sur plusieurs scénarios plus ou moins interventionnistes) – Plan d'action – Résultats (avec production d'un jeu d'indicateurs). L'état des lieux s'appuie sur l'analyse de différentes thématiques. Le fonctionnement de l'écosystème est complexe. Nous devons analyser de nombreuses variables interdépendantes, dans un environnement dynamique, rendant parfois la compréhension des processus très difficile.

Au moment de fixer la stratégie, divers ateliers visent à favoriser une vision commune entre tous les acteurs pour le site. Le plan de gestion est généralement élaboré pour dix ans, mais il est prévu au bout de 5 ans une évaluation à mi-parcours pour réajuster nos actions et les évaluer. Depuis une dizaine d'année, l'approche paysagère est favorisée car elle permet de nouer ce dialogue avec les acteurs locaux. Cette méthodologie a déjà été testée sur plusieurs sites et des retours d'expériences a été rédigé un ouvrage. La force de cet outil est qu'il permet de s'appuyer sur une connaissance sensible du site, donc non technique, et qu'il fédère les acteurs du territoire autour d'un projet immédiatement concret.

En Paca, c'est l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui a également fait évoluer nos plans de gestion en nous aidant à mieux intégrer les aspects fonctionnels des zones humides dans ce travail. Quelques concepts sont aujourd'hui appropriés par les gestionnaires au travers de la boîte à outils « zones humides » et de ses cahiers techniques : le fait de travailler à l'échelle de l'Espace de bon fonctionnement, en repositionnant le site dans son contexte ; par l'intégration de l'analyse des fonctions écosystémiques dans le diagnostic « eau » et des dysfonctionnements liés ; par la définition de travaux de restauration de ces fonctions écosystémiques (notamment dans le contexte d'un système artificialisé comme en Camargue...).

Nous avons enfin toujours le souci d'établir des documents de communication facilement assimilables pour tous : un document de synthèse de 4 à 8 pages, très illustré et le plus pédagogique possible, est publié à l'issue de chaque plan de gestion.

Laure Bou, directrice adjointe du PNR Camargue, gestionnaire coordinateur, a ensuite présenté le pilotage de la démarche globale. Le Parc assurera le lien avec les élus pour favoriser le portage politique du projet. Il sera positionné aussi sur les questions en lien avec les usagers des sites et plus globalement les acteurs du territoire, en s'appuyant aussi sur les commissions de travail du Parc.

Il est rappelé que le plan de gestion n'a pas vocation à répondre à toutes les questions qui se posent aujourd'hui en Camargue en termes de gestion de l'eau et d'adaptation des pratiques au regard des effets du changement climatique. Le plan de gestion traitera des problématiques sur lesquelles il a une emprise comme expliqué préalablement. Les sujets qui dépassent ce cadre-là seront recensés, compilés et contextualisés, en particulier grâce à la concertation qui sera menée et le rôle du Parc sera aussi d'inscrire ces questions plus vastes dans une stratégie territoriale plus large et d'y répondre si possible grâce à des cadres d'intervention complémentaires (contrat de Delta, stratégie touristique...)

Gael Hémerly, responsable du pôle Gestion des Espaces Naturels au PNR de Camargue, a présenté les enjeux propres à cette étude : cf. diapo joint.

La Tour du Valat et la SNPN sont co-gestionnaires du site. Ils seront en charge de divers volets techniques et scientifiques, notamment l'hydrologie et les suivis naturalistes pour la Tour du Valat, la qualité de l'eau et les aspects réglementaires pour la SNPN.

Marc Thibault, chef de projet, a présenté les objectifs du plan de gestion et le calendrier d'élaboration.

Les co-gestionnaires ont souhaité associer à leur groupement une structure qui apporte des compétences en matière de concertation. Le CPIE Pays d'Arles sera donc là pour le dialogue, l'écoute, en toute neutralité. Il s'agit de permettre de bénéficier de la connaissance et des idées de chaque acteur.

Flore Liron, chargée de mission, a présenté la méthodologie envisagée pour mener à bien la concertation. Cette séance rassemble le comité de pilotage, qui sera de nouveau rassemblé 4 fois dans le processus qui va s'étaler sur 2 ans. Des ateliers et des visites de terrains vont également être organisés. Une liste de personnes et structures à concerter plus élargie a également été préparée.

Diverses questions ont été posées et ont permis aux personnes présentes d'échanger sur des sujets plus précis :

- Incidence de la non vente des terrains de la Cie des Salins au Conservatoire
- Prise en compte des inquiétudes des habitants concernant le risque de submersion
- Représentation du monde agricole dans les décisions qui seront prises
- Liens entre ce travail et la stratégie littorale qui sera élaborée à l'échelle du delta

Cette réunion n'avait pas pour objet d'aborder les questions de fond mais de fixer une méthode de travail et de concertation ainsi qu'un calendrier prévisionnel. Tout au long du processus des ateliers thématiques seront organisés. Les membres de ce comité de pilotage seront sollicités à cet effet.

En conclusion, Catherine Balguerie-Raulet rappelle que nous sommes à un tournant et qu'il faudra accompagner ce tournant induit par les changements globaux.

Les paysages et les usages ne sont pas figés et il faudra ensemble regarder positivement vers l'avenir pour accompagner ce changement.

Pour information les prochains comités de pilotages devraient se tenir (sous réserve des contraintes imposés par la crise sanitaire) :

- En septembre 2021 pour la restitution du diagnostic
- Mars 2022, ((proposition d'objectifs et de scénarios)) plutôt : pour la concertation sur les scénarios co-construits et proposition d'objectifs
- Juin 2022, validation des objectifs et d'un scénario de gestion
- Fin 2022, validation du plan de gestion et des fiches actions.

Dans l'attente, toute l'équipe reste bien entendu disponible pour tout complément d'information.